

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES
SECURITE-REGLEMENTATION
CREATION OU MODIFICATION DES NORMES R**

Page 1/4

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. CRÉATION OU MODIFICATION DES NORMES R :	2
3.1. IDENTIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES	2
3.2. PRISE EN COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES	3
3.3. RÉDACTION DU FORMULAIRE	3
3.4. LE GROUPE DE VALIDATION	3
3.5. NORMALISATION	4
3.6. L'ADMINISTRATEUR CENTRAL DÉSIGNATION	4
4. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	4
4.1. HISTORIQUE	4
4.2. DOCUMENTS CITÉS	4
4.3. EQUIVALENT À :	4
4.4. CONFORME À :	4
4.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de définir les règles de création ou de modification des normes de type R, traitant des "Spécifications techniques Sécurité-Réglementation" (SSR), dont le contenu est de la responsabilité des noyaux durs de la Direction des Métiers Organiques des Véhicules (DMOV) et de la Direction des Organes (DOGN).

La norme A13 3310 "Produits sécurité et de réglementation - règles générales" précise le processus général des produits de sécurité et/ou des produits soumis à réglementation.

La norme A13 5510 "prise en compte de la réglementation et de ses évolutions - définition - application" précise la prise en compte de la réglementation dans les normes R.

La norme A10 0250 "SSR - définition - rédaction" précise le contenu et la rédaction des normes R.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- INDICE D'EVOLUTION DOCUMENT (ID)
- OFFICIALISATION
- PLAN
- PRODUIT
- PRODUIT DE SECURITE
- PRODUIT SOUMIS A REGLEMENTATION
- SPECIFICATION TECHNIQUE SECURITE-REGLEMENTATION (SSR)
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)

3.CREATION OU MODIFICATION DES NORMES R :

En cas de création ou de modification des normes R (SSR) il convient de respecter les règles définies dans la norme A13 3310.

3.1.IDENTIFICATION DES CARACTERISTIQUES

Le besoin en création ou en modification d'une norme R est déterminé par la norme A13 5510.

L'évolution des normes R est décrite sur le schéma ci-après et est complétée dans les chapitres suivants.

